



Communiqué

Arts de la scène – saison 2022 -2023

Soutiens à la création scénique indépendante

La Ville de Lausanne consacrera CHF 1'275'000.- à la création scénique indépendante en 2022. Sur proposition de la Commission des arts de la scène, trois nouvelles conventions de subventionnement triennales sont octroyées à K7 Productions (Igor Cardellini et Tomas Gonzalez), à La Bocca della Luna (Muriel Imbach) et à la Cie Générale de Théâtre (Matthias Urban). Les conventions avec la Cie Snaut (Joël Maillard), la Cie Jours tranquilles (Fabrice Gorgerat) et la Cie Marielle Pinsard sont renouvelées pour trois ans. 19 projets de créations théâtrales et chorégraphiques sont également soutenus sur la saison 2022-2023. Par ailleurs, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud ont décidé d'attribuer leur 13^e bourse de compagnonnage théâtral à Natasza Gerlach.

Les subventions consacrées par la Ville de Lausanne à la création scénique indépendante en 2022 s'élèvent à un montant de CHF 1'275'000.-. 54 projets de création ont été déposés et traités par la Commission des arts de la scène, commission indépendante qui a notamment pour mission d'étudier chaque saison les demandes de soutien, puis d'en arrêter une sélection proposée à la Municipalité. La Commission est particulièrement attentive à trouver un équilibre entre compagnies confirmées et relève artistique ainsi qu'aux différentes esthétiques proposées. Parmi les 54 propositions soumises, 19 projets de créations scéniques indépendantes seront soutenus et bénéficieront de l'octroi d'une subvention ponctuelle variant entre CHF 10'000.- et CHF 45'000.-. Ces soutiens favorisent des conditions de création et de travail devant permettre aux compagnies de concrétiser leur projet artistique.

Soucieuse de renforcer sa politique de soutien pluriannuel dans le domaine des arts de la scène et de contribuer à la stabilisation des conditions de travail des compagnies, la Ville de Lausanne a également décidé d'octroyer trois nouvelles conventions de subventionnement triennales à K7 Productions (Igor Cardellini et Tomas Gonzalez), à La Bocca della Luna (Muriel Imbach) et à la Cie Générale de Théâtre (Matthias Urban). Elle a également choisi de renouveler les conventions triennales au bénéfice de la Cie Snaut (Joël Maillard), de la Cie Jours tranquilles (Fabrice Gorgerat) et de la Cie Marielle Pinsard pour trois ans. Ces six conventions se rajoutent aux autres onze conventions toujours en cours. Elles garantissent aux compagnies bénéficiaires un soutien sur trois saisons artistiques leur offrant davantage de temps pour de la recherche et pour la maturation de leurs créations. Leur développement répond également à la volonté de la Ville de Lausanne de lutter contre la précarité des métiers de la scène mise en évidence par plusieurs études ces dernières années.

Enfin, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud ont attribué conjointement la 13^e bourse de compagnonnage théâtral. Cette bourse est destinée aux metteuses et metteurs en scène débutant leur parcours professionnel et vise à développer leurs compétences en contribuant financièrement à un compagnonnage d'une durée de deux ans (deux saisons) aux côtés d'une ou d'un professionnel dont la maîtrise n'est plus à prouver en matière de mise en scène. Cette bourse a été octroyée pour les saisons 2022/2023 et 2023-2024 à la metteuse en scène Natasza Gerlach.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01**
- **Michael Kinzer, chef du Service de la culture, 021 315 25 25**

Lausanne, le 4 avril 2022

Bureau de la communication

Hôtel de Ville | Case postale 6904 | 1002 Lausanne | T +41 21 315 25 50 | presse@lausanne.ch | www.lausanne.ch

1 / 1